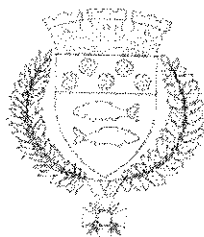


N°DEL/18/072



Mairie de La Seyne-sur-Mer

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU JEUDI 24 MAI 2018

Ville de La Seyne-sur-Mer
Département du Var

ARRONDISSEMENT DE
TOULON

N° DEL/18/072

OBJET : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS - MODIFICATION DE LA DELIBERATION N° DEL/18/058 DU 10 AVRIL 2018

Nombre de CONSEILLERS en exercice : 49

L'an deux mille dix-huit, le vingt-quatre Mai, à 8H00, le Conseil Municipal s'est assemblé en Séance Publique en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Marc VUILLEMOT, Maire.

Etaient présents

Marc VUILLEMOT, Raphaële LEGUEN, Anthony CIVETTINI, Claude ASTORE, Martine AMBARD, Christian BARLO, Christian PICHARD, Eric MARRO, Joëlle ARNAL, Makki BOUTEKKA, Danielle DIMO-PEREZ-LOPEZ, Jocelyne LEON, Christiane JAMBOU, Jean-Luc BRUNO, Any BAUDIN, Robert TEISSEIRE, Claude DINI, Corinne SCAJOLA, Yves GAVORY, Marie VIAZZI, Bouchra REANO, Louis CORREA, Virginie SANCHEZ, Damien GUTTIEREZ, Sandra TORRES, Romain VINCENT, Sandie MARCHESINI, Daniel BLECH

Etaient absents

Joël HOUVET, Reine PEUGEOT, Patrick FOUILHAC, Alain BALDACCHINO, Corinne CHENET, Jean-Pierre COLIN, Nathalie BICAIS

Etaient excusés

Denise REVERDITO	Claude DINI
Marie BOUCHEZ	Eric MARRO
Jean-Luc BIGEARD	Claude ASTORE
Isabelle RENIER	Jocelyne LEON
Rachid MAZIANE	Jean-Luc BRUNO
Florence CYRULNIK	Christian PICHARD
Michèle HOUBART	Martine AMBARD
Nathalie MILLE	Christiane JAMBOU
Riad GHARBI	Robert TEISSEIRE
Salima ARRAR	Christian BARLO
Olivier ANDRAU	Bouchra REANO
Christopher DIMEK	Any BAUDIN
Danielle TARDITI	Virginie SANCHEZ
Joseph MINNITI	Romain VINCENT

Eric MARRO a été désigné(e) pour remplir les fonctions de secrétaire.
LE CONSEIL AINSI CONSTITUE,
Rapporteur : Monsieur Louis CORREA, Conseiller Municipal

AR PREFECTURE

033-218301265-20180524-DEL18072BIS-DE
Reçu le 26/05/2018

N°DEL/18/072

Considérant qu'une erreur matérielle s'est glissée dans l'annexe de la délibération n°DEL/18/058 du 10 avril 2018 portant attribution de subventions aux associations,

Considérant en conséquence, qu'il convient de rectifier le montant :

- de la subvention allouée à l'association "le club nautique seynois" à 3 700 €, au lieu de 2 000 €,
- de l'enveloppe financière des subventions de droit commun figurant dans la délibération et qui est porté à 1 311 625 €,

Ceci étant exposé, il est proposé à l'Assemblée Délibérante de bien vouloir :

- octroyer pour 2018 une subvention de 3 700 € à l'association "le club nautique seynois",
- modifier le total des subventions de droit commun en conséquence,
- autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes y afférents,
- imputer les dépenses au chapitre 65 - article 6574 du budget de la Commune.

La proposition est soumise au vote de l'Assemblée.

LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

Transmission à la Préfecture du Var

Le : 28 MAI 2018

Publication le : 29 MAI 2018

Rendu exécutoire le : 29 MAI 2018

Pour Extrait conforme

Marc VUILLEMOT

